



## COMITE SYNDICAL DU SMEGREG REUNION PLENIERE DU 10 JUIN 2016 PROCES - VERBAL

### MEMBRES PRESENTS

M. Allain CAMEDESCASSE	Commune de Sainte Hélène
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Pierre DUCOUT	Conseiller départemental
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Dominique FEDIEU	Conseiller départemental
Mme Anne-Lise JACQUET	Conseillère métropolitaine
M. Christian PATROUILLEAU	SIAEPA de La Brède
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Jean-Pierre TURON	Conseiller métropolitain
Mme Carole VEILLARD	Conseillère départementale

### MEMBRES REPRESENTES

Mme Anne-BREZILLON <i>pouvoir donné à Mme JACQUET</i>	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET <i>pouvoir donné à M. TURON</i>	Conseiller métropolitain
M. Didier PHOENIX <i>pouvoir donné à M. CAMEDESCASSE</i>	Commune de Brach

### MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental
M. Kevin SUBRENAT	Conseiller métropolitain

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. Jacques AUDE	Commune de Cabanac et Villagrains
M. Michel BAQUER	SIAEP ARPOCABE
Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Nathalie BRICHE	Département Gironde
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Bastien GERARD	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Charles LAHOUSSE	SIAEPA du Bourgeois
M. Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
Mme Catherine MARTIN-ROLLAND	SIAO de Carbon-Blanc
Mme Maud MICHAUD-AFANGNIKE	Bordeaux Métropole
M. Mickaël MORA	Bordeaux Métropole
Mme Brigitte OCTON	Commune de Saint Magne
Mlle Maëlle PORTELLO	SMEGREG
M. Christian RAYNAL	SIAEPANC de Bonnetan
Mme Danielle SECCO	SIAEPA de Saint-Selve



Monsieur TURON ouvre la séance à 10 heures.

Monsieur CAMEDESCASSE est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (13 présents ou représentés et tous collègues représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

## **1. Procès-verbal de la réunion du 16 mars**

En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Election du bureau**

La commune de Saucats ayant récemment procédé à la désignation d'un nouveau délégué, M. Turon a été amené à réunir les délégués du 3<sup>e</sup> collège, le 20 mai 2016, pour qu'ils procèdent à la désignation des cinq délégués appelés à siéger au Comité syndical.

A cette occasion, ont été désignés pour siéger au Comité syndical :

- M. Allain CAMEDESCASSE, délégué de la commune de Sainte-Hélène ;
- M. Bruno CLEMENT, délégué de la commune de Saucats ;
- M. Pierre DURAND, délégué du SIAO de Carbon Blanc ;
- M. Christian PATROUILLEAU, délégué du SIAEP de La Brède ;
- M. Didier PHOENIX, délégué de la commune de Brach.

La présidence de la séance demeure à M. Turon en tant que doyen d'âge des délégués présents ; il est assisté de M. Fedieu en tant que secrétaire de séance.

Après avoir rappelé la composition du bureau issue de l'élection du 17 juin 2015, en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical procède aux désignations suivantes pour la composition du bureau :

- ✓ président : M. Jean-Pierre TURON (Bordeaux Métropole) ;
- ✓ vice-président : M. Alain RENARD (Département Gironde) ;
- ✓ vice-président : M. Pierre DURAND (SIAO de Carbon-Blanc) ;
- ✓ membre : M. Pierre DUCOUT (Département Gironde) ;
- ✓ membre : M. Dominique FEDIEU (Département Gironde) ;
- ✓ membre : Mme Anne BREZILLON (Bordeaux Métropole) ;
- ✓ membre : Mme Anne-Lise JACQUET (Bordeaux Métropole) ;
- ✓ membre : M. Allain CAMEDESCASSE (Commune de Sainte Hélène) ;
- ✓ membre : M. Christian PATROUILLEAU (SIAEAP de La Brède).

## **3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur Turon indique que dans la mesure où la composition du Comité syndical a été modifiée, il convient de procéder à une nouvelle élection pour composer la commission d'appel d'offres.

Après avoir rappelé la composition de la Commission issue de l'élection du 17 juin 2015 et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical arrête la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres qui suit :

- ✓ président : M. Alain RENARD ;
- ✓ membres titulaires : Mme Anne BREZILLON ;  
M. Dominique FEDIEU ;  
M. Bruno CLEMENT ;  
M. Pierre DURAND ;  
M. Christian PATROUILLEAU ;
- ✓ membres suppléants : Mme Anne-Lise JACQUET ;  
M. Pierre DUCOUT ;  
M. Kevin SUBRENAT ;  
M. Stéphane SAUBUSSE ;  
M. Didier PHOENIX.

#### **4. Compte de gestion 2015**

M. Turon donne la parole à Mme Bégué pour la présentation du compte de gestion.

Sur proposition du Président, le Comité syndical adopte le compte de gestion qui lui a été présenté à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention).

#### **5. Compte administratif 2015**

La présidence de la séance est confiée à M. Ducout en tant que doyen d'âge des délégués présents.

Mme Bégué présente les résultats du compte administratif 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote, Monsieur Turon ayant momentanément quitté la salle (12 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte le compte administratif 2015.

#### **6. Affectation du résultat 2015**

M. Turon présente la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Mme Bégué précise que cette affectation a été réalisée de manière anticipée à l'occasion du vote du budget primitif 2016.

En l'absence de question et à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 pour, 0 contre, 0 abstention), la proposition d'affectation des résultats est adoptée.

#### **7. Point sur le programme d'actions 2016**

M. Turon donne la parole à MM. de Grissac et Lapuyade pour la présentation de ce rapport.

- ✓ **recherche de ressources nouvelles dans le cadre d'un partenariat avec le syndicat de Castelnau-de-Médoc avec la réalisation du forage de Macavin 2 (en application du schéma d'alimentation en eau du sud Médoc).**

Le forage est en cours de réalisation, des analyses de l'eau seront réalisées très prochainement.

A la demande de M. Renard, M. Lapuyade précise les débits des forages Macavin 1 et 2.

Dans la mesure où la zone est désormais bien connue, M. de Grissac ajoute que si un troisième forage devait être réalisé, ce n'est pas le SMEGREG qui porterait l'opération.

De plus, les deux ouvrages réalisés vont être rétrocédés au le syndicat de Castelnau-de-Médoc ; ainsi, in fine, l'opération sera neutre pour le budget du SMEGREG.

- ✓ **diagnostic de l'origine de la turbidité sur le forage de Sadirac.**

Il s'agit d'un forage réalisé par le SMEGREG en 2006 pour Créon et propriété aujourd'hui du SIAEPANC de Bonnetan.

L'étude décidée a été réalisée en début d'année ; elle montre que l'eau issue de ce forage reste très turbide mais que des modalités d'exploitation adaptées pourraient permettre d'utiliser l'ouvrage sans avoir à traiter l'eau. Les équipements en place devront être adaptés par le syndicat pour ce faire.

- ✓ **étude de l'influence du drainage sur le bilan de la nappe du Plio-quatenaire sur le massif forestier landais.**

M. de Grissac expose les objectifs de cette étude qui fait l'objet d'une convention avec l'INP de Bordeaux (ENSEGID) et associe les animateurs des autres SAGEs concernés. Le délai de réalisation est de dix mois.

M. Ducout ajoute que cette étude intéresse l'ensemble du massif forestier landais.

M. Camedescasse affirme que la forêt est une forêt de production et qu'il est souvent difficile de faire admettre ce fait.

- ✓ **recherche d'une ressource de substitution (et le cas échéant de dilution) à l'Oligocène sur le territoire de la commune de Haux (étude et forage de reconnaissance).**

M. Lapuyade détaille cette étude qui présente deux aspects : dilution et substitution.

M. Ducout relève le coût élevé de cette opération pour les débits escomptés.

M. de Grissac précise que cette opération sera subventionnée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau.

M. Raynal indique qu'en 2020 la commune de Haux verra sa compétence « alimentation en eau potable » transférée à la Communauté de Communes du Créonnais.

M. Ducout précise que ce n'est pas une obligation.

- ✓ **recherches de ressources de substitutions à proximité immédiate des captages dans les unités de gestion déficitaires en zone centre du SAGE.**

Après avoir présenté les deux stagiaires actuellement au SMEGREG (Bastien Gérard dont la mission sera présentée plus tard et Maëlle Portello qui travaille sur ce sujet), M. de Grissac présente cette étude via une cartographie puis l'exemple du syndicat de l'Est du Libournais.

M. Renard rappelle qu'il faut prendre en compte non seulement l'équilibre local mais aussi l'équilibre global.

M. Ducout ajoute que l'équilibre doit aussi être examiné du point de vue économique.

- ✓ **faisabilité d'un champ captant au Cénomaniens du sud Gironde pour substitution de ressource (engagement d'un travail de recherche doctorale avec l'ENSEGID).**

M. de Grissac indique que le programme détaillé est en cours d'élaboration. Le travail proprement dit pourrait débuter à l'automne.

M. Turon évoque le fait que les projets et recherches de ressources nouvelles couvrent l'ensemble du territoire girondin.

- ✓ **étude des usages de l'eau dans les activités économiques et évaluation du gisement potentiel d'économie.**

M. de Grissac donne la parole à M. Eisenbeis pour la présentation du travail mené par Bastien Gérard, stagiaire.

M. Renard pose la question de l'optimisation de l'arrosage des espaces sportifs et de la qualité d'eau requise pour cet usage : le contexte est évolutif et des opportunités peuvent apparaître.

Mme Jacquet fait part de son expérience en matière de récupération d'eau de pluie à Artigues.

- ✓ **actions de sensibilisation, d'information et de formation (création de nouveaux supports pour la promotion des économies d'eau).**

M. Eisenbeis entame la présentation de ces nouveaux outils mis notamment à disposition des associations qui animent les Espaces Info Economies d'Eau (EIEE).

Il évoque l'organisation d'une manifestation intitulée « La semaine de l'eau » sur la commune de Saucats.

M. Renard demande quel est le cahier des charges pour solliciter le SMEGREG sur l'organisation d'un tel évènement.

M. de Grissac précise que ces opérations sont dans un premier temps réservées aux membres du SMEGREG, tandis que l'intervention des EIEE est possible sur tout le territoire girondin.

M. Camedescasse évoque la possibilité d'associer les délégataires lors de ces manifestations.

✓ **substitution de ressource pour la ville de Libourne**

M. de Grissac rappelle l'historique et le contexte de ce projet et précise qu'il pourrait être engagé, si le Comité syndical est d'accord, sans attendre l'entrée officielle de la ville dans le SMEGREG, dont la demande officielle devrait intervenir par délibération le 28 juin prochain.

M. Lapuyade présente le projet en détail.

M. Renard s'interroge sur la pérennité de l'adhésion de la commune de Libourne.

M. Turon souhaite qu'en effet il faudra que soit précisé que l'engagement s'inscrira dans la durée.

M. Ducout acquiesce en ajoutant que cela devra être acté, même dans les conditions de la réforme des intercommunalités à venir.

## **8. Schéma opérationnel de substitution**

M. Lapuyade présente successivement le contenu technique (à ce jour arrêté) puis le volet financier (en cours d'étude).

M. Fedieu évoque le cas des communes de Ludon-Médoc et Le Pian Médoc dont la compétence eau va être récupérée par la communauté de communes Médoc-Estuaire.

M. de Grissac précise que non seulement les compétences seront transférées, mais aussi les engagements.

Sur le volet financier, il est précisé que les chiffres définitifs seront révélés, après vérification, lors d'une prochaine réunion.

M. Renard évoque la politique de l'Agence de l'Eau. M. Turon souhaite un traitement spécifique de sa part pour ce projet de substitution.

Mme Jacquet ajoute qu'il n'est pas aisé de discuter avec cette institution.

M. Renard souhaite, sans sous-estimer la valeur de l'analyse technique des services, que ce soient les élus qui se rencontrent et in fine prennent les décisions sur les dossiers.

Mme Jacquet, administratrice de l'Agence de l'Eau, acquiesce et se déclare étonnée de voir la puissance de l'administration et l'absence des élus.

M. de Grissac présente le volet relatif à la contractualisation autour de la mise en œuvre de ce schéma et précise notamment les engagements prévus dans un contrat de nappe.

## **9. Budget 2016 - Décision modificative n° 1**

Mme Bégué présente les mouvements de cette décision modificative d'un montant de l'ordre de 140 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical approuve la proposition de décision modificative n° 1.

## **10. Dispositions relatives au personnel**

M. de Grissac quitte momentanément la salle.

M. Turon fait lecture du rapport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, d'un poste un poste d'ingénieur en chef hors classe et autorise le Président à signer tout document se rapportant à l'avancement de cet agent et à arrêter les taux des primes dont il bénéficie.

## **11. Questions diverses**

### **✓ Demande d'adhésion de la ville de Libourne**

Le Comité syndical prend acte de l'intention de la ville de Libourne d'intégrer le SMEGREG et exprime le souhait que cette adhésion s'inscrive dans la durée dans l'objectif de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource des nappes profondes.

### **✓ Incidences du transfert de la compétence eau potable aux communautés de communes**

Le Comité syndical confirme la nécessité de continuer à faire preuve de pédagogie pour que la représentation des services de l'eau au sein du SMEGREG ne se réduise pas mais au contraire s'élargisse.

### **✓ Modification du contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux**

Le Comité syndical confirme que l'adjonction au SDAGE d'un volet relatif à la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau doit être l'occasion d'affirmer que la mutualisation de l'accès à la ressource est, dans le cas des nappes profondes de Gironde, un élément à même de contribuer fortement à la mise en place effective d'une gestion équilibrée et durable des ressources correspondantes.

### **✓ Surveillance automatisée des forages d'eau potable**

Le Comité syndical valide le principe de la construction d'un partenariat, à titre expérimental et pour une durée limitée, avec SUEZ pour un test en vraie grandeur de son outil de surveillance continue des forages.

M. de GRISSAC informe les membres du comité syndical de la tenue d'une réunion interCLE SAGE Lacs médocains-SAGE Nappes profondes Gironde le 28 juin prochain.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Turon clôt la séance à 12h.

Fait à Bordeaux, le 26 septembre 2016

Le secrétaire de séance

Allain CAMEDESCASSE